



Bulletin d'adhésion à l'Association des HyperSensibles (AHS)

Bulletin pour les adhésions entre le 14 Octobre et le 31 Décembre 2018.

Les modalités d'adhésions ayant été changé lors de l'AG du 13 Octobre, pour une simplicité de gestion, toutes les adhésions lors de cette période seront valables jusque fin 2019.

Merci d'écrire lisiblement

M. Mme Mlle : Nom

Prénom

Adresse :

E-mail :

Téléphone:

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des statuts, s'engage à respecter le règlement intérieur (les deux pièces ci-jointes)

et déclare vouloir adhérer à l'Association des HyperSensibles (AHS), en tant que membre :

Adhérent avec minima sociaux (11 euros)

Adhérent classique (22 euros)

Adhérent solidaire (33 euros)

Adhérent bienfaiteur (77 euros ou plus)

La qualité de membre ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association et à la vie associative.

Le règlement de la cotisation se fait par virement.

L'adhésion sera enregistrée une fois que le bureau aura reçu le bulletin d'adhésion signé par mail : vera@association-hypersensibles.fr, et que la cotisation sera versée.

Le membre recevra alors par courrier une carte de membre.

Le. ./././....

Signature de l'adhérent